

La sélection

L'épreuve **d'admissibilité** comprend 2 épreuves écrites et anonymes ; chacune dure 1h30 et est notée sur 20 points :

- Une épreuve comportant **40 questions à choix multiples et 10 questions à réponses ouvertes et courtes**, permettant de vérifier les connaissances des candidats.
- Une épreuve de tests **psychotechniques**, permettant d'évaluer les capacités d'analyse et de synthèse des candidats.

L'épreuve **orale d'admission** porte sur l'étude d'une situation en rapport avec l'exercice professionnel infirmier, dont le sujet est tiré au sort par le candidat, parmi les questions préparées par le jury.

Cette épreuve est notée sur 20 points, et consiste en un exposé de 10 minutes, suivi d'une discussion avec le jury de 10 minutes maximum. Chaque candidat dispose de 20 minutes de préparation.

Sont déclarés admis, les candidats les mieux classés, dans la limite des places figurant dans l'agrément de l'école, sous réserve que le total des notes obtenues pour l'ensemble des épreuves du concours d'admission soit égal ou supérieur à 30/60 sans note éliminatoire.

Les secteurs d'activités

- Secteur hospitalier : Néonatalogie, maternité, services de pédiatrie, pédopsychiatrie
- PMI
- Structure d'accueil d'enfant de moins de 6 ans
- Service de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Secteur du handicap et de la pédo - psychiatrie
- HAD



Nous contacter

Institut de Formations Paramédicales

89 Faubourg Saint Jean
45000 ORLEANS

www.ifpm-orleans.fr

Téléphone : 02.38.78.00.00 (de 8h à 13h)

Fax : 02.38.78.00.01

Mail : secretariat-general@ifpm45.fr



@IFPMOrleans



Notre fierté, former les professionnels de demain



Formation Puéricultrice



2018/V1

Puériculteur (trice), un métier

L'infirmier (ère) puériculteur (trice) **exerce des activités** de soin et d'éducation dans les établissements de santé accueillant des enfants de la naissance à l'adolescence, dans les établissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, dans les services de protection maternelle et infantile, dans les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Au sein d'une équipe pluriprofessionnelle il (elle) :

- **Prend soin** des enfants dans une approche globale pour maintenir, restaurer et promouvoir leur santé
- **Favorise l'autonomie, la socialisation et contribue à l'éveil** de l'enfant
- **Contribue à l'intégration** des enfants en situation de handicap et à la lutte contre les exclusions
- **Assure des actions** de protection de l'enfant
- **Conçoit des actions de promotion de la santé** dans une approche communautaire
- **Participe à la gestion et au management** de structures d'accueil

Puéricultrice, une formation

Pour accéder à la formation Puéricultrice, les candidats doivent être titulaires d'un diplôme d'Etat d'infirmier (ère) ou de sage-femme et avoir passé avec succès les épreuves du concours d'admission à la formation.

Déroulement et contenu de la Formation

Les études sont réparties sur 12 mois de scolarité, et comportent 1500 heures de formation :

- 650 heures d'enseignements théoriques et pratiques
- 710 heures d'enseignement clinique
- 140 heures de travaux dirigés et d'évaluation.



Les stages :

Les stages s'effectuent en secteur hospitalier et extra-hospitalier sur la région et hors région.

Il y a cinq stages de 4 semaines, soit 20 semaines de stages, réalisés dans plusieurs types de services :

- La néonatalogie
- La pédiatrie
- La maternité
- La Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- Les structures d'accueil d'enfants de moins de 6 ans.

Les Contenus

Les contenus portent sur :

La politique de santé

Les organisations administratives, sanitaires et sociales

Le droit, social et civil

La formation à l'éducation et à la relation

La sociologie

Les pathologies pédiatriques

La diététique

La psychologie et la psychosociologie

La psychopédagogie

Le développement de l'enfant

La gestion et le management

La profession